



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
Service FRANCE DOMAINE  
8 place du 74<sup>ème</sup> R.I.T  
CS 82366  
22000 SAINT-BRIEUC CEDEX 1  
☎ : 02-96-77-21-11  
☎ : 02-96-77-21-29  
✉ : [roselyne.guichoux-brenneur1@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:roselyne.guichoux-brenneur1@dgfip.finances.gouv.fr)

7300-A-SD

## AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code du Domaine de l'État, art. R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié).  
Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001

N° 2011-176V0151

Enquêtrice : Roselyne GUICHOUX- BRENNEUR

**1. Service consultant :** SAINT BRIEUC AGGLOMÉRATION- BAIE D'ARMOR  
Direction Territoire et Déplacements-Service Foncier

**2. Date de la consultation :** 08/02/2011  
(date de réception)

**3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :** Acquisition par voie d'expropriation de parcelles de terrain à PLÉDRAN pour la construction de logements sociaux .

**4. Propriétaires :** 4 ( voir ci-après)

**5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :**

Commune de PLÉDRAN

Rue du Général DE GAULLE « Cité des Jardins »

Références cadastrales Section/ N°Plan	Contenance	Emprise	Propriétaires
AB n° 198	201 m <sup>2</sup>	201 m <sup>2</sup>	Mme SAINTILLAN
AB n° 193	90 m <sup>2</sup>	90 m <sup>2</sup>	Mme SAINTILLAN
AB n° 26p	311 m <sup>2</sup>	174 m <sup>2</sup>	Mme SAINTILLAN
AB n° 212p	450 m <sup>2</sup>	284 m <sup>2</sup>	M. HINAULT
AB n° 213 p	333 m <sup>2</sup>	206 m <sup>2</sup>	M.Mme REUX
AB n° 202	759 m <sup>2</sup>	638 m <sup>2</sup>	Consorts CORLAY

Ces emprises de 1 593 m<sup>2</sup> constituent un tènement de forme irrégulière situé en plein centre ville. Elles disposent d'une façade sur une voie équipée et sont actuellement en nature de friches.

**6. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol -  
Éléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :**

Au P.L.U de la commune, ces parcelles sont classées en zone 1Aus  
Tous réseaux limitrophes  
Servitude de recul sur la parcelle AB 202.